

Rapport de l'observatoire des langues 2005

Au niveau national

Les statistiques du dernier recensement

Les derniers chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique publiés en avril 2005, suite au recensement de l'an 2000, montrent une très forte homogénéisation des régions linguistiques, c.-à-d. que les langues nationales, à l'exception du romanche, ne sont pas en perte de vitesse dans leurs régions respectives. Selon l'étude, le cloisonnement qui en découle induit à penser dans les que les autres langues nationales deviennent moins importantes, en particulier au niveau de l'enseignement.

..

L'étude de l'OFS distingue le plurilinguisme des individus, selon la langue parlée au travail et à la maison. Compte tenu de la grande mobilité des personnes actives, la langue parlée à la maison se rapporte au lieu de résidence, tandis que la langue parlée au travail se rapporte au lieu de travail. Et là, force est de constater que les travailleurs s'adaptent en grande partie à la langue locale. Cette constatation est importante pour ce qui concerne le personnel fédéral, car cela confirme l'indication selon laquelle la langue maternelle ne correspond pas forcément à celle employée au quotidien.

Autre point important relevé par l'étude est la « germanisation » des cadres dirigeants. En Suisse, de plus en plus de décisions se prennent en allemand, voire en anglais. Le problème n'est pas tant la langue employée que le mode de pensée qui y est rattaché et qui ne correspond pas au « fonctionnement » des Latins, d'où une source d'exclusion potentielle, pour ces derniers, dans la possibilité de participer aux décisions.

La situation dans les cantons

Introduction de l'allemand standard à l'école

Une des constatations de l'étude de l'OFS est qu'en Suisse alémanique de nombreuses personnes ne peuvent s'exprimer qu'en suisse-allemand, ce qui réduit les possibilités de pouvoir effectuer des études supérieures, où la maîtrise de l'allemand écrit est essentielle. De ce fait, après Berne, Turgovie, Saint-Gall, Bâle-Campagne, Schwytz, Uri et Zoug, Zurich a décidé d'introduire l'allemand standard à l'école.

Baisse de la présence italophone en suisse-allemande

Bien qu'étant la 2^{ème} langue la plus pratiquée en suisse alémanique après l'allemand, l'italien ne cesse de perdre des locuteurs. Ceci est dû à l'assimilation des 2^{èmes} et 3^{èmes} générations d'Italiens et à l'absence de nouveaux immigrants. La connaissance de l'italien reste cependant un atout sur le marché du travail.

Le musée national de Zurich a présenté jusqu'à la fin du mois de mai une exposition sur la langue italienne (« La dolce lingua »), à laquelle la RTSI a été associée (cf. « Il

profumo della pantera in Svizzera », présentation sur l'état de la langue italienne en Suisse, DVD).

Economie

A démonstration de la thèse exprimée par l'OFS, la forte homogénéisation des langues nationales dans leurs régions respectives a porté à la suppression, pour cause d'économies budgétaires, de l'enseignement des langues nationales considérées comme « moins importantes » : les chaires d'italien ont été supprimées à l'Université de Neuchâtel et à l'Ecole polytechnique de Zürich.

Par ailleurs, les associations de défense du français déplorent une baisse généralisée de la qualité du français employé au quotidien.

Une étude plus récente indique cependant que les entreprises en Suisse utilisent les langues nationales bien plus que l'anglais.

Collaboration du canton des Grisons avec Microsoft

Afin de favoriser l'utilisation du romanche, le Canton des Grisons a conclu un accord avec Microsoft pour que des applications soient disponibles en romanche dès l'automne 2005.

Le parlement

Lors de la mise au concours du poste de vice-chancelier de la Confédération, de nombreux parlementaires latins se sont offusqués des discriminations manifestes à l'engagement des minorités, ainsi que de la représentation insuffisante de celles-ci dans les hautes sphères de l'administration fédérale. Toutes les interventions parlementaires déposées au mois de mars 2005 ont reçu une réponse positive. Par ailleurs le projet de Loi sur les langues, abandonné en 2004, a été réactivé cet automne.

L'administration fédérale

L'OFPER

La promotion du plurilinguisme

Au vu de la situation susmentionnée, l'OFPER est bien emprunté pour stimuler le plurilinguisme, car les instructions du Conseil fédéral n'ont pas de force obligatoire. Il essaie cependant d'y intéresser les divers acteurs par diverses mesures, notamment des cours et des échanges entre départements.

Là aussi, les choses ne sont pas simples et ne donnent pas toujours le résultat escompté: par exemple, si le cours sur l' « organisation multiculturelle » a rencontré un franc succès, celui sur la promotion du plurilinguisme en tant que tel (destiné aux responsables du personnel) a dû être annulé faute de participants.

Une autre mesure consiste en une campagne de promotion de l'administration fédérale en tant qu'employeur dans les Universités romandes et tessinoises (notamment à Lugano le 15.12.05).

Les statistiques

L'OFPER a mis à disposition sur l'intranet de l'administration les données relatives au personnel de la Confédération. Il est ainsi possible de connaître la répartition par langue maternelle, par sexe et en fonction de la classe salariale des salariés.

Les données recueillies donnent une image rassurante de la représentation linguistique globale parmi le personnel de la Confédération, des départements et des offices selon les classes salariales. Toutefois, l'indication exclusive des pourcentages ne permet pas de savoir combien de collaborateurs sont concernés et si des améliorations sont encore possibles. En effet, un Office à 100% germanophone, s'explique plus facilement si l'on sait qu'il est constitué que de cinq personnes (cf. SWISSMINT); par contre, 21% de francophones sur 82 personnes (OFAP) correspondent à une quantité certaine. Par ailleurs, la difficulté réside à recouper les données avec celles de l'annuaire fédéral, considérant que les secteurs et abréviations ne trouvent pas toujours de correspondance (cf. DFAE). Bref, les données ne sont pas utilisables seules et nécessitent à chaque fois une enquête détaillée.

En outre, nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que ce n'était pas la représentation globale qui était importante, mais le pouvoir décisionnel dans les différents offices, à savoir les têtes des Offices. En nous concentrant sur les classes de salaires supérieures (classe 30-39), force est de constater que les doutes subsistent quant à l'exactitude des données fournies: en effet il est difficile de considérer que la direction d'un office puisse être à 60% germanophone et 40% francophone, quand on sait que la direction est majoritairement francophone (cf. Office fédéral de la culture).

Au mois d'août dernier, avant la mise en service du système susmentionné, l'Observatoire des langues avait fait des propositions visant à améliorer, si ce n'est les statistiques, du moins leur lecture. En effet, afin de mieux mettre en évidence le fonctionnement plurilingue de l'administration, il serait nécessaire d'établir une répartition non seulement par classe salariale, mais également par zone géographique, car une plus grande présence latine ne signifie pas forcément un pouvoir décisionnel équivalent (cf. les douanes, avec 17% d'italophones essentiellement basé au Tessin, ou les offices décentralisés en Suisse romande). Aussi, l'OdL a remarqué qu'il n'y avait aucun moyen de vérifier quelle était la langue effectivement employée par les collaborateurs sur le lieu de travail, et que les bilingues ne pouvaient pas s'affirmer en tant que tels. L'exactitude des données n'est pas garantie, étant donné que les collaborateurs/trices n'ont pas la possibilité de contrôler et/ou de mettre à jour régulièrement les données les concernant. A ce jour, l'OFPER n'a pas encore pris position sur ces propositions.

Les autres offices :

Manifestement, le plurilinguisme n'est pas le souci principal des offices, tiraillés entre les mesures d'économie et la volonté de rester performants malgré le manque de moyens.

Concernant la mise en œuvre des directives du Conseil fédéral, bien peu d'entre eux ont édicté des directives d'application. Un exemple rare, l'Office fédéral de la protection de la population (DDPS) a édicté des directives relatives à l'« égalité des chances » au sens large (sexe, langue, handicap). Le service du personnel de l'Office des assurances privées a déclaré pour sa part la promotion des langues minoritaires comme objectif en 2005. D'autres se limitent à des objectifs plus ponctuels comme l'édition par la Bibliothèque nationale d'un index des ouvrages en italien ou l'utilisation de la traduction simultanée lors de séances importantes d'informations pour leurs collaborateurs (seco).

Un des éléments essentiels de la directive concernant la promotion du plurilinguisme, à savoir la mise à disposition des outils de travail dans la langue des collaborateurs concernés, est aussi victime des restrictions budgétaires, en ce sens que les traductions se limitent au strict nécessaire. Dans le « strict nécessaire » ne sont évidemment pas compris les documents destinés aux collaborateurs (cf. DFE). Afin d'économiser ultérieurement sur les frais de traduction, la langue de rédaction est de plus en plus l'allemand, le français venant ensuite, et l'italien devenant uniquement langue de traduction. Or, il y a lieu de rappeler que la traduction des documents internes n'a pas pour but de servir de palliatif à la méconnaissance de l'allemand de la part des latins, mais vise l'égalité de traitement dans l'accès à l'information. A ce titre, le fait de ne pas traduire les documents nécessaires constitue une discrimination manifeste.

La possibilité d'améliorer les connaissances des langues nationales est aussi un élément de la promotion des langues dans l'administration fédérale: toutefois, le fait qu'il appartient désormais aux offices individuellement de financer les cours de langue destinés à leurs collaborateurs, équivaut quasiment à réduire à néant ce principe (cf. réponse du Conseil fédéral du 12 janvier 2005 à la question Berberat , n° 04-1081). A relever que le programme de formation 2005-2006 proposé aux fonctionnaires, comprend à nouveau une « introduction au suisse-allemand », alors que cette possibilité avait été supprimée il y a quelques années, eu égard au fait que seul le bon allemand devait avoir droit de cité dans l'administration fédérale.

Tout à leur souci d'efficacité, les départements et les offices cumulent les maladresses et contreviennent aux directives du Conseil fédéral avec une naïveté touchante. les exemples sont légions, et nous nous limiterons à en citer que quelques uns:

- recherche d' un responsable de langue allemande pour un poste en suisse romande (DDPS)
- déroulement des séances exclusivement en suisse-allemand (DDPS)
- la mise au concours du poste de vice-chancelier de la Confédération, pour lequel la connaissance de la langue italienne n'est pas considérée comme nécessaire (Chancellerie)

- l'offre d'emploi pour un/e juriste de langue italienne dont les conditions sont tellement exigeantes, qu'elles empêchent pratiquement tout italoophone de postuler (OFJ).

Quant à la représentation latine dans les postes à responsabilité, les quelques nominations de ces derniers temps (Office fédéral de la culture [MM Jauslin et Bideau], Office fédéral de l'environnement [M. Oberle], Chancellerie fédérale [Mme Casanova]) ne peuvent enrayer à eux seuls l'inexorable déclin de la présence latine dans les postes dirigeants de l'administration fédérale.

Les collaborateurs

En référence à l'homogénéisation de la langue citée plus haut, il est frappant de constater que les collaborateurs travaillant dans une région linguistique autre que celle de leur langue maternelle sont trop souvent considérés comme étant en « séjour linguistique » et vivement « encouragés » à utiliser la langue dominante dans leur activité quotidienne. Or, il faut rappeler que l'administration fédérale n'est pas une entreprise comme les autres et que toutes les langues y jouissent de la même valeur. Cette attitude n'est pas spécifiquement alémanique, mais se retrouve également chez les francophones (un chef de service a confirmé avoir dû à plusieurs reprises intervenir lors d'une séance à Genève pour que les germanophones présents puissent s'exprimer dans leur langue). Cela touche néanmoins surtout les italophones, lesquels où qu'ils soient en Suisse -mis à part au Tessin-, sont régulièrement empêchés de s'exprimer dans leur langue de manière parfois assez grossière (yeux au ciel, haussements d'épaules, brouhaha), mais le plus souvent par une tactique subtile de dénigrement, voire de mise à l'écart. Les italophones se déclarent plus particulièrement choqués par l'attitude négative des romands par rapport à la langue italienne.

Parmi les collaborateurs/trices italophones de l'administration fédérale, il est apparu rapidement que l'ignorance de la langue italienne était la source du problème. Certaines initiatives spontanées sont donc nées afin de sensibiliser les collègues germanophones et francophones à l'italien (p. ex. rédaction d'articles dans le journal interne de l'Office (seco), cours d'introduction à l'italien à l'heure de la pause de midi (secrétariat général du Parlement)). Ces initiatives ont rencontré jusqu'à présent un succès d'estime.

Les usagers

Pour finir, une pensée pour les citoyens qui font quotidiennement les frais de la situation de déséquilibre linguistique dans l'administration fédérale. A ce titre un simple exemple: lors de la courte période de chaleur de la fin avril de cette année, des automobilistes tessinois ont vu leur vignette autoroutière se décoller. Lorsqu'ils ont réclamé, on leur a indiqué de s'adresser à Berne, à l'Office compétent. Malheureusement, là-bas personne n'était en mesure de leur expliquer en italien la procédure à suivre pour obtenir une nouvelle vignette. Impossible d'obtenir une réponse sans parler l'allemand. La solution a été trouvée en déléguant à l'autorité cantonale le soin de renseigner les usagers.

Conclusions

Depuis la fin de l'année dernière, où nous dénonçons la « germanisation » de l'administration fédérale, la situation n'a pas enregistré d'évolution notable. La timide reprise qui avait semblé se produire suite à l'émotion causée lors de l'élection du vice-chancelier de la Confédération est bien vite retombée. Le seul résultat concret obtenu est que le projet de Loi sur les langues a été remis sur la table.

Un autre point marquant découlant des observations enregistrées, est l'absence de solidarité entre Latins. Non seulement on a assisté à des réactions peu chevaleresques de certains représentants politiques latins lors de l'élection d'une romanche au poste de vice-chancelière, mais également à la montée de l'intolérance entre communautés latines elles-mêmes. Chacun semble tirer l'eau à son moulin, sans se soucier de son voisin.

Nous espérons que la situation se rétablira prochainement, car si elle devait se prolonger, elle mettrait en péril l'équilibre du pays.